



Stocks et flux : définitions

Pour appréhender les chiffres généraux sur l'immigration et la population étrangère ou d'origine étrangère, il existe différents types de statistiques :

Les données en termes de **stocks** font référence aux personnes présentes sur le territoire belge, à une date précise.

Les données en termes de **flux** font référence aux mouvements de population, c'est-à-dire aux entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire belge.

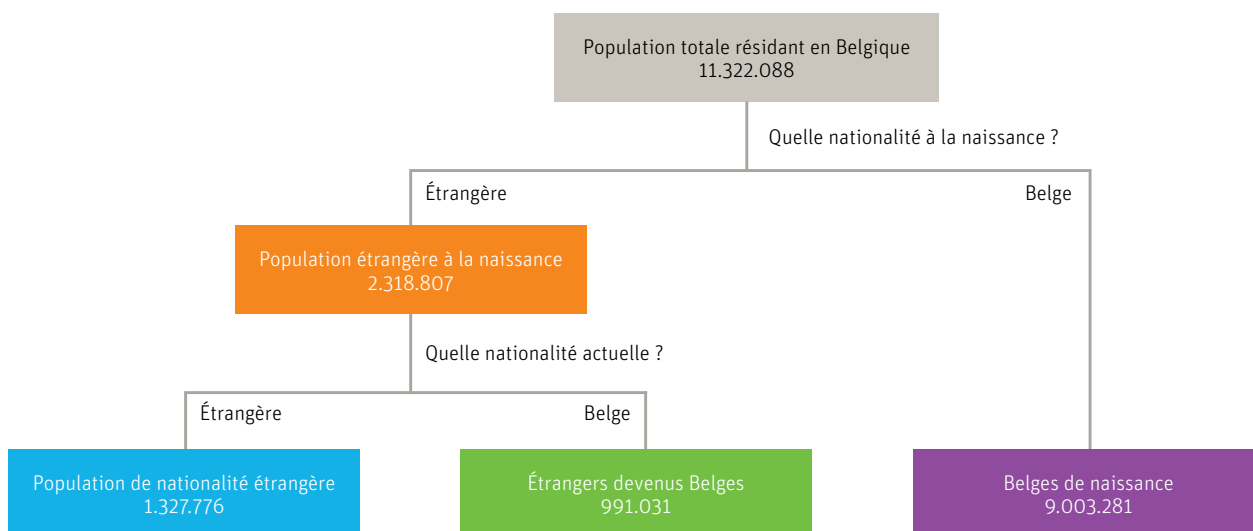
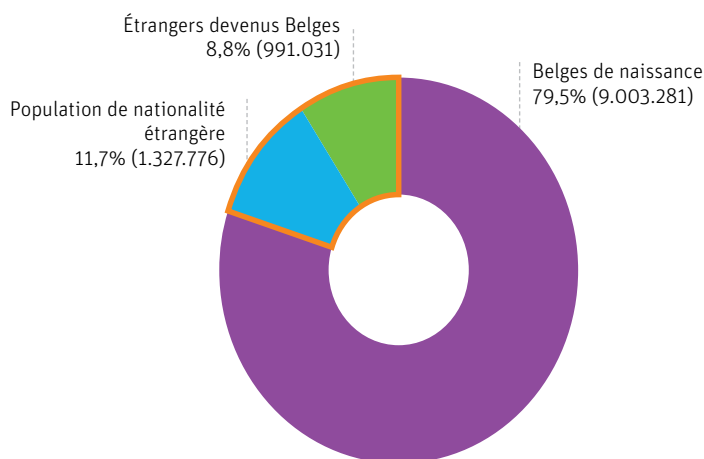
► Pour plus d'infos sur les flux migratoires en Belgique en 2016, voir www.myria.be/fr/chiffres/myriatics#Myriatics%208:%20Flux%20migratoires%20et%20flux%20d%E2%80%99asile%20:%20d%C3%A9m%C3%AAler%20les%20chiffres

Population de nationalité étrangère et d'origine étrangère (stocks), au 1^{er} janvier 2017

20% de la population résidant en Belgique est née avec une nationalité étrangère

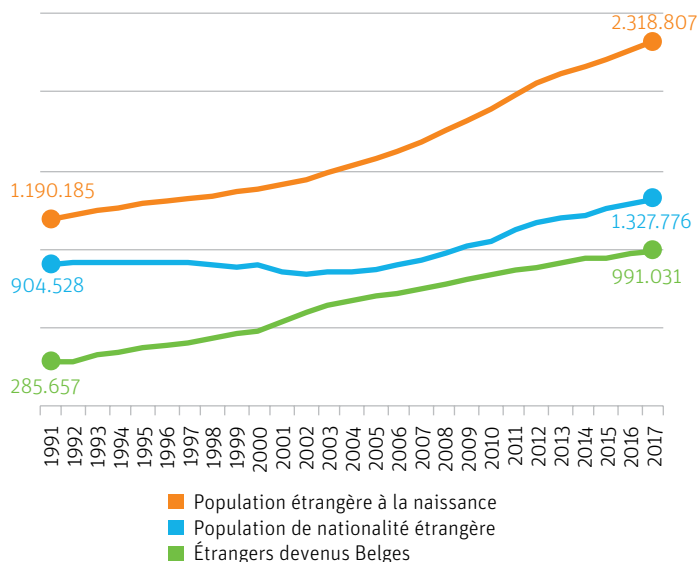
Sur 11,3 millions d'habitants en Belgique :

- **11,7%** sont de nationalité étrangère.
- **8,8%** sont de nationalité étrangère à la naissance, mais ont entre temps acquis la nationalité belge.
- → Ces deux catégories ont comme point commun une nationalité étrangère à la naissance. Ensemble, elles représentent 20,5% : il s'agit de la population d'origine étrangère.
- **79,5%** sont des Belges de naissance.



- Entre le début des années 1990 et 2017, le nombre de personnes **nées avec une nationalité étrangère** présentes en Belgique a été multiplié par 2.
- Sur la même période, le nombre de personnes de **nationalité étrangère** a augmenté moins rapidement (x 1,5) que le **nombre de personnes devenues Belges** (x 3,5).

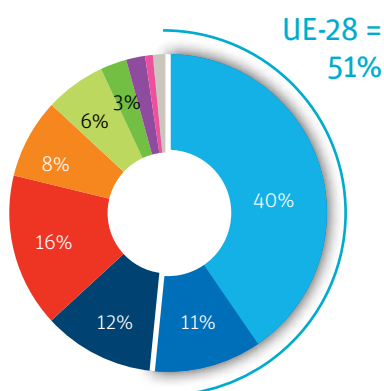
Évolution du nombre de personnes d'origine étrangère, de nationalité étrangère et devenues Belges (01/01/1991-01/01/2017)



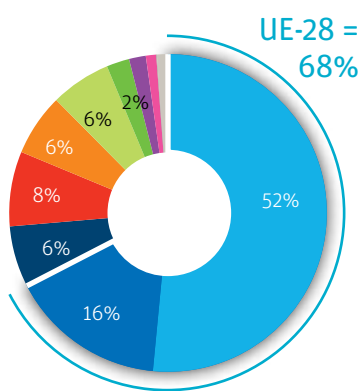
L'origine des personnes varie fortement selon l'indicateur

- Parmi l'ensemble des personnes d'origine étrangère (nées avec une nationalité étrangère), plus de la moitié sont issues d'un pays de l'UE (51%).
- Si l'on ne retient que les personnes de nationalité étrangère, cette proportion passe à 68%.
- À l'inverse, les personnes nées étrangères mais ayant acquis la nationalité belge sont plus souvent issues des pays tiers et une minorité des pays de l'UE-28 (31%). Les personnes issues des pays tiers ont en effet davantage tendance à acquérir la nationalité belge que les citoyens de l'UE.

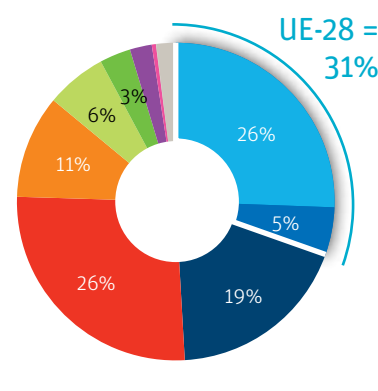
► Pour plus d'infos, voir chiffres www.myria.be/fr/chiffres/stocks-detrangers-et-acquisition-de-la-nationalite



■ UE-15
■ 13 nouveaux États UE
■ Europe hors UE



■ Asie occidentale
■ Asie orientale
■ Afrique du Nord



■ Afrique subsaharienne
■ Amérique latine et Caraïbes
■ Amérique du Nord
■ Autres

Top 10 des nationalités selon l'indicateur

Indicateur	Nationalité	Nombre	Pourcentage
Population étrangère à la naissance	Maroc	311.772	13%
	Italie	273.350	12%
	France	213.619	9%
	Pays-Bas	186.069	8%
	Turquie	155.488	7%
	Pologne	95.801	4%
	Roumanie	92.746	4%
	Espagne	77.317	3%
	RD Congo	60.257	3%
	Allemagne	55.227	2%
Population de nationalité étrangère	France	164.410	12%
	Italie	156.726	12%
	Pays-Bas	153.736	12%
	Maroc	82.586	6%
	Roumanie	80.669	6%
	Pologne	71.457	5%
	Espagne	63.043	5%
	Portugal	45.816	3%
	Allemagne	39.501	3%
	Turquie	36.167	3%
Étrangers devenus Belges	Maroc	229.186	23%
	Turquie	119.321	12%
	Italie	116.624	12%
	France	49.209	5%
	RD Congo	38.975	4%
	Pays-Bas	32.333	3%
	Pologne	24.344	2%
	Algérie	18.345	2%
	Allemagne	15.726	2%
	Russie	15.128	2%

Source : Registre national / UCL (DEMO)

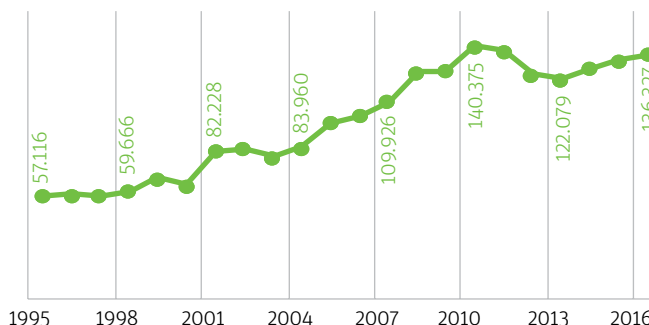
Flux d'immigrations au cours de l'année 2016

136.327 immigrations d'étrangers enregistrées en Belgique au cours de l'année 2016

Depuis le début des années 2000, malgré quelques fluctuations ces dernières années, les flux d'immigration d'étrangers en Belgique indiquent une tendance globale à la hausse.

► Pour plus de détails sur les flux migratoires avant 1995, voir www.myria.be/fr/publications/statistische-en-demografisch-verslag-2013

Nombre d'immigrations d'étrangers en Belgique



Définition des immigrations

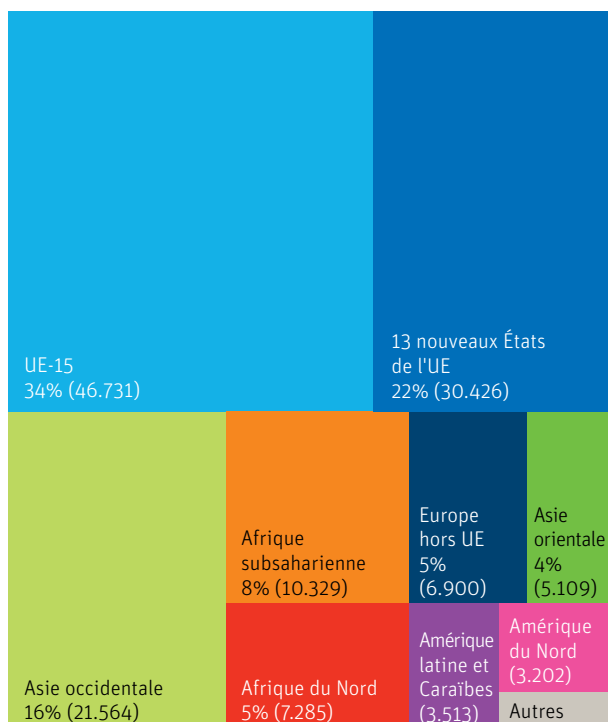
Au niveau belge, les statistiques sur les immigrations incluent les immigrations déclarées, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national.

→ Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement des personnes qui ont été reconnues réfugiées ou qui ont été autorisées à séjourner en Belgique sur une autre base. En 2016 ces changements de registre représentaient 13% des immigrations.

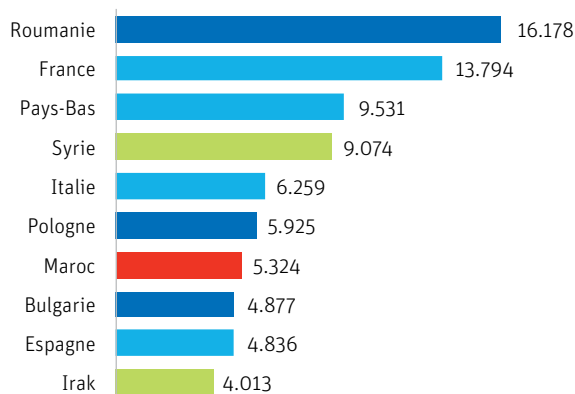
56% des immigrants étrangers sont originaires d'un pays de l'UE-28

► Pour plus de détails sur la méthodologie du calcul des flux d'immigration et d'émigration, voir Myria, www.myria.be/files/Chapitre_2.pdf

Répartition des régions d'origine des 136.327 immigrations d'étrangers en 2016

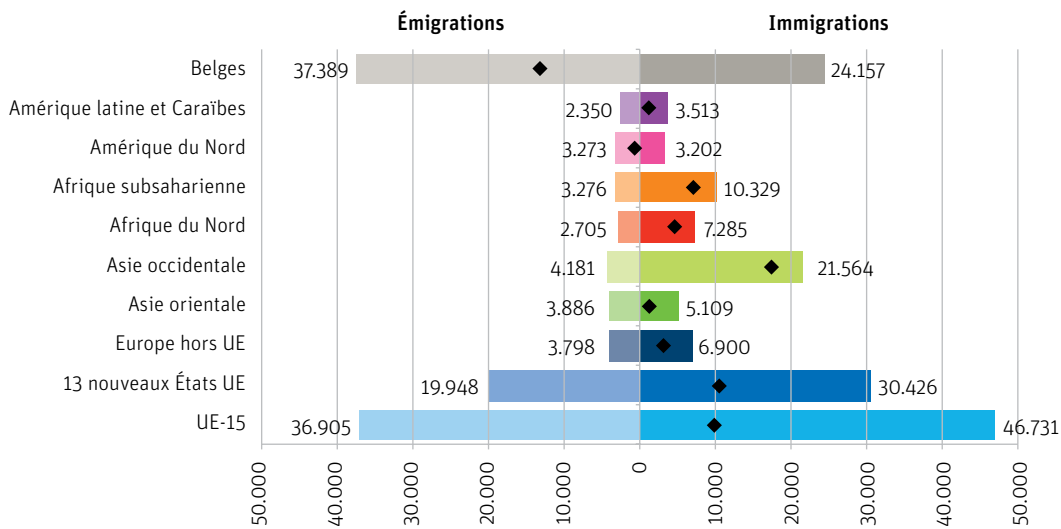


Top 10 des nationalités des immigrants étrangers en 2016



- Ensemble, les **citoyens de l'UE** représentent **56%** des immigrations enregistrées en 2016, constituant la principale région d'origine des immigrants.
- Inédit en 2016 : près de 9.000 immigrations de **Syriens**, plaçant la Syrie en quatrième position, après les Roumains, les Français et les Néerlandais.
- Les flux d'immigrations reflètent non seulement les entrées annuelles sur le territoire belge, mais également les flux d'asile (une fois qu'ils ont obtenu un statut de protection internationale, le cas échéant).

Émigrations, immigrations et solde migratoire des Belges et des étrangers en 2016



Le solde migratoire est la différence entre les entrées et les sorties : il est négatif pour les ressortissants belges, alors qu'il est positif pour les étrangers.

◆ Solde migratoire

La mobilité des personnes étrangères en Belgique ne se résume pas à l'immigration

- Les **émigrations** des étrangers sont loin d'être négligeables : à côté des 136.000 entrées, on comptabilise près de 81.000 sorties au cours de l'année 2016, ce qui donne lieu à un solde migratoire largement positif (+55.471 personnes). Notons que dans l'histoire migratoire de la Belgique, le nombre d'émigrations d'étrangers n'a jamais été aussi élevé.
- Les **citoyens de l'UE** sont majoritaires tant dans les flux d'immigration vers la Belgique (56%) que dans les flux d'émigration depuis la Belgique (70%).

Les Belges migrent également

- Les **ressortissants belges** sont également en mouvement : en 2016, 37.000 Belges ont quitté le pays, et 24.000 sont (re)venus s'installer en Belgique.
- En comparaison aux flux observés en 2009, les immigrations de Belges en 2016 ont diminué plus fortement que les émigrations, donnant lieu à un solde migratoire négatif particulièrement bas : -13.232 personnes.

	Belges			Étrangers		
	Immigrations internationales	Émigrations internationales	Solde migratoire	Immigrations internationales	Émigrations internationales	Solde migratoire
2009	39.602	45.845	-6.243	126.877	57.873	69.004
2010	25.802	31.261	-5.459	140.375	55.378	84.997
2011	23.810	33.773	-9.963	138.071	65.951	72.120
2012	24.403	35.409	-11.006	124.717	69.346	55.371
2013	24.617	35.880	-11.263	122.079	75.973	46.106
2014	25.483	36.497	-11.014	128.465	77.497	50.968
2015	24.964	35.640	-10.676	133.085	74.727	58.358
2016	24.157	37.389	-13.232	136.327	80.856	55.471



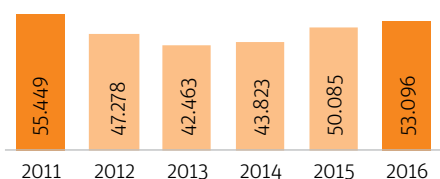
45% des immigrants arrivés en 2016 sont des femmes. Une proportion plus faible qu'en 2015 (49%), qui s'explique notamment par la forte augmentation des immigrations issues d'Asie occidentale, plus masculines.

Les motifs légaux étudiés à partir des premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers

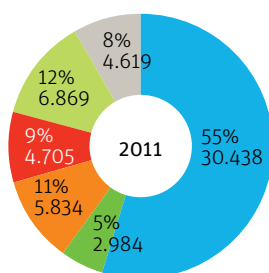
53.096 premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers au cours de l'année 2016.

- 50% des premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers concernent des motifs familiaux.
- Depuis 2015, le second motif est l'obtention du statut de réfugié ou l'octroi de la protection subsidiaire. En 2016, ce type de titre de séjour représente 17% de l'ensemble des premiers titres délivrés.
- Viennent ensuite les raisons liées à l'éducation (12%) et aux activités rémunérées (10%).
- Le nombre de premiers titres délivrés a diminué entre 2011 et 2013 (-23%) et a ensuite augmenté entre 2013 et 2017 (+25%).

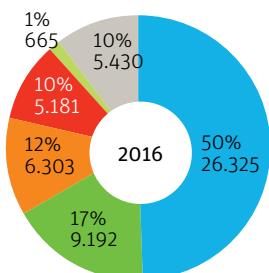
Premiers titres délivrés entre 2011 et 2016



55.449 premiers titres délivrés en 2011



53.096 premiers titres délivrés en 2016



- Raisons liées à la famille
- Statut de réfugié et protection subsidiaire
- Raisons liées à l'éducation
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Raisons humanitaires
- Autres raisons

Statistiques sur les premiers titres de séjour Qui ?

- Les personnes étrangères qui entrent sur le territoire belge doivent déclarer leur arrivée auprès de leur commune de résidence et se voient délivrer un titre de séjour sur base du type de visa ou de l'autorisation de séjour dont elles disposent.
- Tout comme dans les statistiques sur les flux d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres sur les premiers titres de séjour. Ils n'intègrent les statistiques que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou qu'ils obtiennent la protection subsidiaire, ou s'ils obtiennent un premier titre de séjour sur une autre base.
- Parmi les personnes qui bénéficient d'un premier titre pour raisons familiales, figurent notamment des enfants nés en Belgique.

👉 Voir chiffres www.myria.be/fr/chiffres/regroupement-familial

- Les statistiques disponibles sur Eurostat portent sur les ressortissants des pays tiers. Des données similaires sont présentées pour les citoyens UE plus loin dans ce rapport.

👉 Voir chiffres www.myria.be/fr/chiffres/migration-economique

Quoi ? Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'étudier les motifs légaux des migrations.

Évolutions marquantes en l'espace de 5 ans

- Le nombre de premiers titres délivrés pour des raisons humanitaires a chuté : leur part est passée de 12% à 1%. En termes absolus, leur nombre a été divisé par 10.

👉 Voir chiffres www.myria.be/fr/chiffres/regularisation-humanitaire-et-medicale

- Le nombre de premiers titres délivrés suite à l'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire a augmenté : leur part est passée de 5% à 17%. En termes absolus, leur nombre a été multiplié par 3.

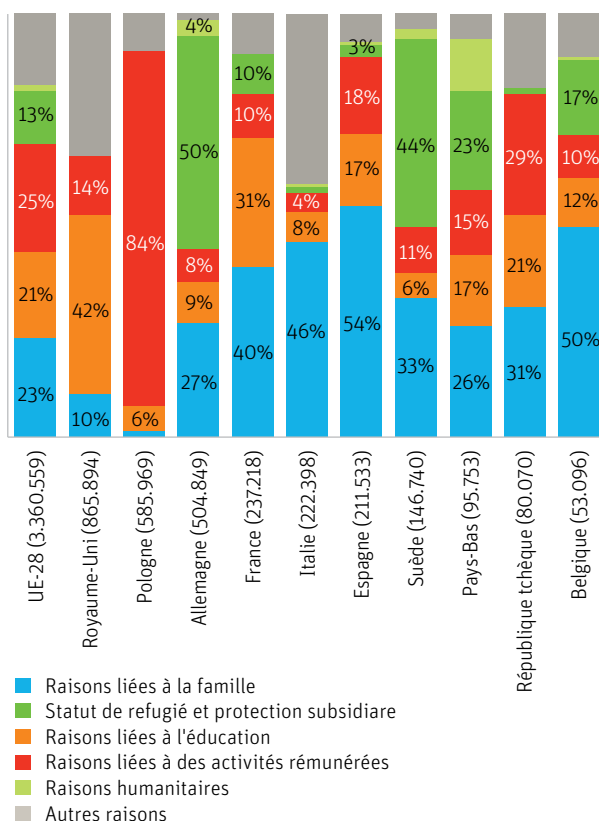
👉 Voir chiffres www.myria.be/fr/chiffres/asile-et-protection-internationale

- Derrière ces évolutions liées aux motifs, des changements importants sont intervenus en fonction des nationalités des bénéficiaires de ces premiers titres : les Syriens et les Irakiens ont intégré le top 5 des premières nationalités en 2016 alors qu'ils se trouvaient loin derrière dans le classement de 2011 (respectivement 34^{ème} et 10^{ème} position).

Top 5 des nationalités pour les premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2011 et 2016

	2011		2016
Maroc	9.712	Syrie	6.725
Turquie	3.417	Maroc	5.512
États-Unis	2.656	Inde	2.899
Inde	2.194	Inconnu(s)	2.810
RD Congo	1.985	Irak	2.472
Autres	35.485	Autres	32.678

Premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers selon le motif et le pays d'accueil, 2016



Les comparaisons au niveau européen sont délicates

D'une part, les différents États membres n'ont pas tous la même façon de comptabiliser les premiers titres de séjour. Cependant, des grandes tendances sont intéressantes à observer :

- L'Allemagne et la Suède se distinguent par le fait d'avoir octroyé une grande partie de leurs premiers titres à des personnes bénéficiant d'une protection internationale.
- La Pologne se distingue quant à elle au niveau des premiers titres délivrés dans le cadre d'activités rémunérées.
- Pour le Royaume-Uni, il s'agit plutôt des premiers titres délivrés pour des raisons liées aux études.
- La France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique ont comme point commun les raisons familiales comme premier motif.

D'autre part, la répartition de ces différents motifs au sein de chaque pays dépend également des possibilités que les différents États membres offrent aux ressortissants des pays tiers d'obtenir certains types de titres de séjour.

En définitive, si les comparaisons entre pays sont intéressantes, le manque d'harmonisation des données ainsi que des politiques d'octroi des titres de séjour ne rendent pas les choses faciles pour l'analyse.

source : Eurostat